



Le 02 mars 2026

Chers parents,

Pas besoin d'aller loin pour apercevoir des vestiges gallo-romains. Saviez-vous qu'il y a 2000 ans, une des plus grandes exploitations agricoles de la Gaule du Nord se situait entre Rochefort et Jemelle ?



Aujourd'hui, ce site reprend vie et nous fait entrer dans le quotidien des habitants de la villa pour découvrir leurs techniques, leurs outils, leurs artisanats et expérimenter les gestes du passé (archéologie expérimentale).

Dans le cadre du cours d'option latin, les élèves de deuxième année se rendront le **vendredi 10 AVRIL** à Malagne, Archéoparc de Rochefort.

Le départ s'effectuera à **7h30** et le retour est prévu vers **17h00**. En fonction des conditions de circulation, vos enfants pourront vous tenir informés de l'heure exacte de notre arrivée à l'école.

Le programme comprend un Module Archéo Plus avec 3 ateliers pratiques d'1h.

Au cours de cette journée, vos enfants pourront s'initier aux métiers de l'archéologie de façon ludique grâce à l'atelier **archéo**, au travail du fer et du feu dans une **forge**, à la cuisson du **pain** dans un four gallo-romain ainsi qu'à la réalisation de leur petit pot de **parfum** antique.

Le prix de cette excursion est estimé à **30 €** (trajet en car et activités *in situ*). Cette somme vous sera facturée ultérieurement.

Nous espérons que cette animation, obligatoire pour tous les élèves concernés, sera suivie avec intérêt et **respect** par tous. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe des professeurs de latin  
C. Dion et M. Ons

**NB :** N'oubliez pas votre pique-nique (boisson/collation payante disponible à la cafétéria) et votre **Cahier pédagogique** sur Malagne.

Si le temps est pluvieux, prévoyez des vêtements et des chaussures adaptées.

Chacun est responsable des objets de valeur apportés sur place.



Monsieur et/ou Madame ....., responsable(s) de ..... (classe de 2<sup>ème</sup> .....) ont pris connaissance de la circulaire relative à la visite de Malagne le vendredi 10 avril 2026.

Signature du(des) responsable(s)